



BILAN 2016

L'activité de l'État
en Bourgogne-
Franche-Comté



Sommaire

Éditorial.....	3
Développement économique et emploi.....	4
<i>Plan 500 000 formations supplémentaires.....</i>	<i>4</i>
<i>Campus des métiers et des qualifications.....</i>	<i>4</i>
<i>Lutte contre le travail illégal.....</i>	<i>5</i>
<i>Signaux faibles.....</i>	<i>6</i>
<i>Entrepreneuriat des femmes : objectif 40 % de femmes en 2017 !.....</i>	<i>7</i>
<i>Le programme d'aménagement du réseau routier national soutient le BTP.....</i>	<i>7</i>
<i>Soutenir le secteur agricole.....</i>	<i>8</i>
Cohésion sociale, jeunesse et citoyenneté.....	9
<i>Plan migrants.....</i>	<i>9</i>
<i>Service civique.....</i>	<i>9</i>
<i>Plan valeurs de la République et laïcité.....</i>	<i>10</i>
<i>Comités interministériels à l'égalité et à la citoyenneté (CIEC).....</i>	<i>11</i>
.....	12
<i>État des lieux des services à la personne.....</i>	<i>12</i>
<i>Égalité professionnelle entre femmes et hommes : un enjeu régional.....</i>	<i>13</i>
Aménagement et développement durables des territoires.....	14
<i>Aide aux territoires pour la téléphonie mobile et le très haut débit numérique.....</i>	<i>14</i>
<i>La résorption des zones blanches de téléphonie mobile dans l'Yonne – 2016-2017.....</i>	<i>14</i>
<i>Programme "Habiter mieux" - Agence nationale de l'habitat.....</i>	<i>15</i>
<i>Protection des paysages.....</i>	<i>15</i>
Éducation, culture.....	17
<i>Lutte contre les difficultés scolaires - dispositif " Plus de maîtres que de classes ".....</i>	<i>17</i>
<i>Réserve citoyenne.....</i>	<i>17</i>
<i>Création : Centre Chorégraphique National.....</i>	<i>18</i>
<i>ISITE - Vers une recherche et une formation plus internationales et ouvertes au monde socio-économique.....</i>	<i>19</i>
<i>Cathédrale Saint-Cyr et Sainte-Julitte de Nevers : restauration et remontage des stalles.....</i>	<i>19</i>
Santé et prévention des risques.....	20
<i>Plan régional Santé au travail.....</i>	<i>20</i>
<i>Plan sport santé.....</i>	<i>20</i>
<i>Dispositif "Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" GEMAPI.....</i>	<i>22</i>
Modernisation.....	23
<i>La réforme territoriale rime avec modernisation.....</i>	<i>23</i>
<i>Les rendez-vous de l'Insee Bourgogne - Franche-Comté : l'information au service des acteurs publics régionaux.....</i>	<i>23</i>
<i>L'information au service du citoyen : le nouveau site de l'Insee.....</i>	<i>24</i>
<i>La région académique Bourgogne - Franche-Comté.....</i>	<i>24</i>
<i>Opération Campus innovant.....</i>	<i>25</i>
Finances publiques.....	26
<i>Intervention financière de l'État en région Bourgogne-Franche-Comté en 2015.....</i>	<i>26</i>

Éditorial

Un an après la création de la nouvelle région, j'ai le plaisir de vous présenter le bilan d'activité des services de l'État en Bourgogne -Franche-Comté pour l'année 2016.

Parmi les temps forts de l'activité des services, priorité a été donnée aux actions relatives au développement économique et à l'emploi, notamment la déclinaison régionale du Plan « 500 000 formations supplémentaires » et la mise en place, dans ce cadre, des 32 502 formations pour les demandeurs d'emploi, financées par l'État à hauteur de 35 millions d'euros.

Aux côtés de l'emploi, compte-tenu des événements que le pays a traversés, une attention particulière a été apportée dans ce rapport d'activité aux actions menées en matière de cohésion sociale et de citoyenneté, au travers du plan de formation aux valeurs de la République et de la laïcité et de la création du double réseau régional et départemental des référents des comités interministériels à l'égalité et à la citoyenneté.

2016 a également été l'année de mise en place concrète de la nouvelle organisation des services régionaux, née de la fusion des régions, qui a fortement mobilisé l'ensemble des équipes. Dans le cadre de sa réorganisation, l'État régional s'est doté d'une « charte de la collégialité », destinée à renforcer l'efficacité de l'action des chefs de services régionaux et départementaux, en se donnant ainsi les moyens de répondre aux attentes des habitants et des territoires de la nouvelle région.

L'État a parallèlement élaboré sa stratégie d'action pour les années 2016 et 2017. La stratégie de l'État en région (SER) comporte 15 engagements concrets dans des domaines aussi sensibles que la lutte contre les exclusions, le développement de nouveaux emplois, la prévention des risques naturels ou encore la valorisation des patrimoines historiques et culturels. Elle a été présentée lors du comité de l'administration régionale (CAR) du 7 juillet 2016.

Mes services et moi-même restons à votre disposition pour compléter votre information à l'issue de ce rapport dont je vous souhaite bonne lecture.



Christiane BARRET
Préfète de la région Bourgogne - Franche-Comté

Développement économique et emploi

L'État s'engage en Bourgogne - Franche-Comté à soutenir l'emploi à travers la formation des étudiants, la formation professionnelle et un plan spécifique d'envergure pour les demandeurs d'emploi. Il accompagne au quotidien le secteur de l'entreprise, notamment par le projet novateur des signaux faibles, par la lutte contre le travail illégal, ainsi qu'à travers le fonds de garantie à l'initiative des femmes, qui participe de la création d'entreprises à direction féminine. L'investissement dans l'aménagement routier et le soutien actif au secteur agricole restent par ailleurs des axes majeurs de son intervention.

Plan 500 000 formations supplémentaires

L'accès à la formation des personnes en recherche d'emploi reste structurellement insuffisant, alors qu'elles en ont précisément le plus besoin.

Le plan 500 000 formations supplémentaires mobilise une offre de formation et d'accompagnement complète : formations qualifiantes et certifiantes, adaptation au poste de travail, socle de connaissances et de compétences, accompagnement à la validation des acquis de l'expérience, accompagnement à la création d'entreprise. En Bourgogne - Franche-Comté, l'État, le conseil régional et Pôle emploi unissent leurs efforts pour couvrir les besoins sur le territoire.

Les objectifs pour la région

En 2016, l'objectif de la région Bourgogne - Franche-Comté était de 32 502 entrées en formation pour les demandeurs d'emploi. Cet objectif a été atteint.

Les personnes ayant bénéficié de ces formations sont pour 41,7% des demandeurs d'emploi de longue durée (12 mois dans les 15 derniers mois) ou peu ou pas qualifiés, pour 26,1% des jeunes de moins de 26 ans et pour 11% des demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés.

En Bourgogne - Franche-Comté, lors de l'entrée en formation, 56% des demandeurs d'emploi étaient de niveau V (niveau CAP) ou infra.

Les secteurs d'activités concernés

Les diagnostics réalisés dans les territoires par les acteurs concernés, avaient fait ressortir des besoins importants concernant notamment l'industrie et la nécessité de prévoir des formations de remise à niveau ou compétences transverses.

Engagement financier

L'État en BFC a mobilisé plus de 35 millions d'euros en 2016 au titre de ce plan formation, véritable effet levier d'accès à un emploi durable, en adéquation avec les besoins des acteurs économiques mais aussi facteur de compétitivité des entreprises.

Campus des métiers et des qualifications

Les Campus des métiers et des qualifications regroupent des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, de formation initiale ou continue. Ils sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à un enjeu économique national ou régional soutenu par le conseil régional Bourgogne - Franche-Comté et les entreprises.

Les objectifs communs des académies de Dijon et Besançon et du conseil régional Bourgogne - Franche-Comté s'inscrivent dans les schémas régionaux de développement économique d'innovation et d'internationalisation :

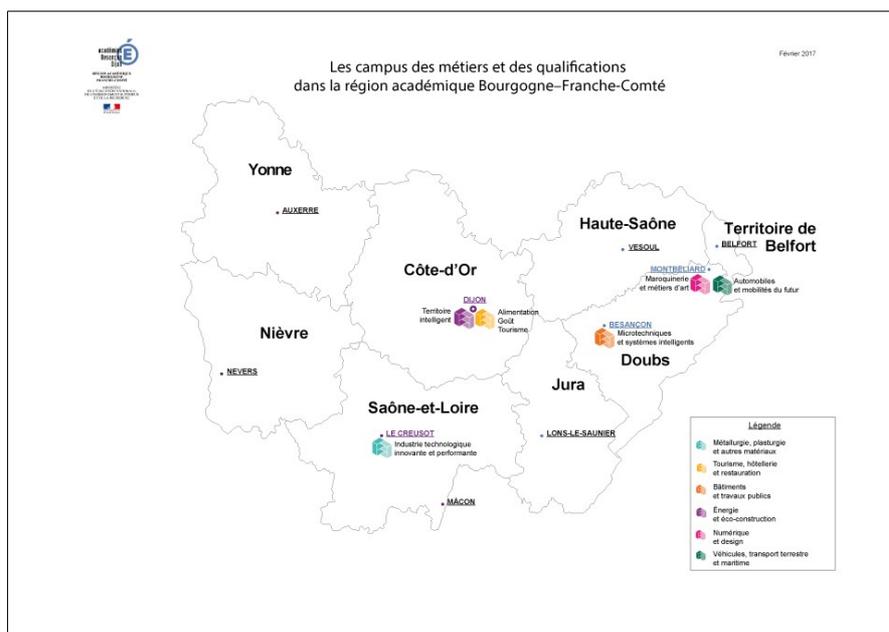
- Offrir une large gamme de formations professionnelles adaptées aux besoins du territoire,
- Anticiper les mutations économiques et technologiques (numérique, transition énergétique),
- Développer les parcours de réussite associant ambition des élèves et accès à l'enseignement supérieur,
- Valoriser les compétences du territoire.

Mercredi 28 septembre 2016 au lycée polyvalent de Montbéliard, la région académique a inauguré le premier campus des métiers et des qualifications : Mobicampus automobiles et mobilités.



Avec le soutien de la région Bourgogne - Franche-Comté, cinq nouveaux projets ont été labellisés :

- Alimentation-goût-tourisme à Dijon
- Industrie technologique innovante au Creusot
- Maroquinerie et métiers d'arts à Montbéliard
- Microtechniques et systèmes intelligents à Besançon
- Territoire intelligent à Dijon



Lutte contre le travail illégal



Deux priorités : la lutte contre les fraudes au détachement dans le cadre des prestations de service internationales (PSI) et la lutte contre les autres formes de travail illégal.

Le bilan 2016 prend en compte l'activité de l'URACTI (unité régionale d'appui et de contrôle contre le travail illégal) et celle des inspections du travail, en département soit 1878 contrôles.

Prestations de service internationales

En 2016, la DIRECCTE a procédé à 940 contrôles de prestations de service internationales, tous secteurs confondus.

Le contrôle des prestations de service internationales irrégulières permet de mettre au jour une diversité de fraudes : absence de déclaration de détachement, non-respect de la durée du travail, de la rémunération, hygiène et sécurité ou absence de protection sociale du salarié détaché et également des conditions d'hébergement non conformes voire indignes.

20 amendes administratives ont été prononcées pour un montant global de 116 700 €

26 autres amendes administratives sont en cours d'instruction.

Autres formes de travail illégal

La DIRECCTE Bourgogne - Franche-Comté poursuit son action dans la lutte contre les autres formes de travail illégal que constituent le travail dissimulé (activité ou salarié), le recours aux faux statuts, le prêt illicite de main d'œuvre et de marchandage, la lutte contre l'emploi d'étrangers sans titre de travail.

938 contrôles ont été réalisés. 127 entreprises étaient en infraction.

Les infractions les plus répandues sont :

- le travail dissimulé (85% des infractions constatées).
- l'emploi d'étranger sans titre de travail (6,8%).
- le prêt illicite de main d'œuvre (4,8%).

Ces contrôles ont donné lieu à la régularisation de 179 salariés et à la rédaction de 47 procédures pénales.

5 donneurs d'ordre ont, en outre, été mis en cause (BTP et transports).

Signaux faibles

La survie des entreprises qui traversent des périodes de turbulence constitue une priorité du gouvernement. Si d'importantes mesures ont été décidées ces dernières années, avec la mise en place des commissaires au redressement productif, intervenants dédiés à l'accompagnement des entreprises en difficulté et animant une cellule de veille avec les services concernés (URSSAF, DRFIP, Banque de France ...), les interventions organisées par la sphère publique sont encore parfois trop tardives.

Afin d'y remédier, la commissaire au redressement productif de Bourgogne - Franche-Comté a proposé de lancer, avec l'appui du SGMAP, et en coopération avec la DIRECCTE et les directions régionales des URSSAF, une start-up d'État, le projet " signaux faibles ", visant à détecter de façon anticipée les difficultés des entreprises. Une mise en œuvre plus précoce des outils d'appui aux entreprises permettrait d'accroître l'efficacité de l'action publique sans augmentation de coûts.

Cette mise en œuvre précoce suppose une détection des tout premiers signes de modifications de comportement d'une entreprise, révélatrices d'une dynamique de développement ou prédictives de difficultés à venir. Cette détection se construit en partenariat avec les statisticiens du SGMAP, de la DIRECCTE et de l'URSSAF, sur l'observation d'un ensemble de données portant sur des aspects multiples de la vie de l'entreprise (gestion des ressources humaines, de l'activité, versement des cotisations sociales, fiscales,...).



Signature de la charte du projet " signaux faibles " autour de Mme la préfète de région, le 26 août 2016, marquant le lancement de la start-up d'État et l'adhésion des partenaires concernés

Entrepreneuriat des femmes : objectif 40 % de femmes en 2017 !

La DRDFE soutient avec le conseil régional et la Caisse des dépôts des actions en faveur de la visibilité des femmes entrepreneuses. Le concours "Entreprendre au féminin" a été pour sa onzième édition élargi à l'ensemble du territoire. 6 entrepreneuses ont été primées en 2016. Depuis 11 ans, 98 créatrices d'entreprises ont bénéficié de ces bourses. Le programme soutient par ailleurs les réseaux économiques de femmes et leurs dimensions collaboratives et de marrainage dans chaque département et vise à faire connaître le fonds de garantie à l'initiative des femmes.



Remise des prix
"Entreprendre au
féminin"

Le programme d'aménagement du réseau routier national soutient le BTP

Sous couvert du volet routier des CPER et du programme spécifique de la Route Centre-Europe Atlantique, des opérations d'aménagement du réseau routier national sont programmées pour améliorer la desserte des territoires, la capacité vis-à-vis des flux de trafics les plus importants et la sécurité routière. 590 M€ d'investissements sont programmés de 2015 à 2020. En 2016, les chantiers menés par la DREAL, en tant que maître d'ouvrage, ont été menés bon train et ont largement participé à soutenir l'activité du BTP.

Les travaux entrepris fin 2015 sur 3 sections de la RCEA en Saône-et-Loire ont avancé et même pris de l'avance pour envisager des mises en service courant 2017.



Lancement du chantier de déviation de
Port-sur-Saône le 4 octobre 2016

L'année 2016 a également été marquée par le lancement des travaux de la déviation de Port-sur-Saône qui s'étaleront sur 5 ans.

Un des autres chantiers marquants pour l'année 2016 a été celui de la RN 7 dans le département de la Nièvre avec la mise en service, en présence de Monsieur Alain Vidalies, secrétaire d'État aux Transports, de la section Moiry Saint-Pierre-le-Moûtier.

Il peut enfin être noté le démarrage des travaux de la première phase de mise à 2x2 voies de la RN 57 à la sortie de Besançon.

Chiffre clé : budget dépensé en 2016 sur le réseau routier national par l'État, 80 M€ représentant l'équivalent de plus de 800 emplois.



Mise en service de la RN 7 section Moiry-
St Pierre le Moûtier en présence de
M Alain Vidalies 27 octobre 2016



Chantier RCEA – Branche Nord –
Carrefour RN 70 x RN 80

Soutenir le secteur agricole



La mise en œuvre des politiques publiques régionales, nationales et européennes a permis de soutenir le secteur agricole qui constitue un des piliers de l'économie de Bourgogne - Franche-Comté tant en termes d'emploi que de chiffre d'affaire. En 2016, plus de 700 millions d'euros d'aides ont été versés, dont 480 millions d'euros au titre des aides découplées et 100 millions d'euros d'aide compensatoire au handicap naturel. 12,8 millions d'euros ont été engagés pour soutenir la modernisation et le renouvellement des exploitations de Bourgogne - Franche-Comté.

L'année 2016 restera marquée par une crise agricole sans précédent, déclenchée sur les marchés du lait et de la viande et étendue à l'ensemble des productions végétales en raison des conditions climatiques défavorables. Dans ce contexte exceptionnel de fragilisation de nombreuses exploitations, l'État via la DRAAF et les DDI s'est fortement mobilisé pour piloter et mettre en œuvre les plans de soutien successifs engagés par le gouvernement. Ainsi plus de 6000 exploitations ont été aidées et ont bénéficié de plus de 20 millions d'euros d'aides.

Outre la mobilisation des mesures de soutien et de modernisation des entreprises, la filière viticole, également touchée par la succession d'aléas climatiques, a été suivie avec la mise en place par Mme la préfète de région d'un comité ad-hoc regroupant l'ensemble des représentants professionnels concernés et les administrations ou établissements publics susceptibles de soutenir les viticulteurs (DDT, DRAAF, Douanes, MSA, DRFIP, Banque de France).

Cohésion sociale, jeunesse et citoyenneté

Les services régionaux se sont fortement mobilisés pour répondre au flux migratoire et aux demandes d'asile, et ont eu à coeur de porter activement les démarches nationales engageant la promotion des valeurs de la citoyenneté républicaine, de l'égalité hommes-femmes, de la solidarité et de la laïcité.

Plan migrants

Une forte mobilisation régionale pour une réponse adaptée au défi migratoire

Depuis l'été 2015, la France se mobilise pour accueillir les migrants fuyant des zones de conflits comme la Syrie, l'Erythrée ou encore le Soudan. Le gouvernement a souhaité évacuer les campements de la lande de Calais et d'Ile de France afin de permettre aux personnes concernées d'être prises en charge dignement dans des centres d'accueil et d'orientation (CAO) répartis sur l'ensemble du territoire. La région BFC a pris ainsi toute sa place dans le déploiement d'un ensemble de réponses à la situation migratoire.

Les associations et services de l'État se sont fortement mobilisés pour créer des places nouvelles : 942 places supplémentaires de centres d'accueil pour les demandeurs d'asile ont été ouvertes entre 2015 et 2016 et le dispositif d'Accueil Temporaire Service de l'Asile a été augmenté de 71 places. Avec les places d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile, ce sont plus de 4 200 places qui sont proposées aux demandeurs d'asile.

En parallèle, 22 centres d'accueil et d'orientation et 4 centres pour mineurs isolés ont été créés. Entre fin octobre 2015 et le 31 décembre 2016, 1 333 migrants dont 108 mineurs ont été accueillis dans ces centres.

Plus de 140 réfugiés ont aussi trouvé à se loger directement dans le parc social. Pour ces personnes et en particulier les jeunes, des actions favorisant leur intégration sont déployées, notamment dans le cadre du contrat d'intégration républicaine, afin de leur assurer la meilleure insertion possible au sein de notre pays.

DÉFINITIONS

Demandeur d'asile : toute personne étrangère ayant déposé en préfecture une demande d'asile. Le statut de demandeur d'asile permet de demeurer légalement sur le territoire jusqu'à la fin de la procédure.

Réfugié : toute personne dont la demande d'asile a été acceptée.

Centre d'accueil et d'orientation : structure créée en parallèle du démantèlement des campements de Calais et d'Ile-de-France pour orienter les migrants vers la solution adaptée à leur situation personnelle.

Service civique

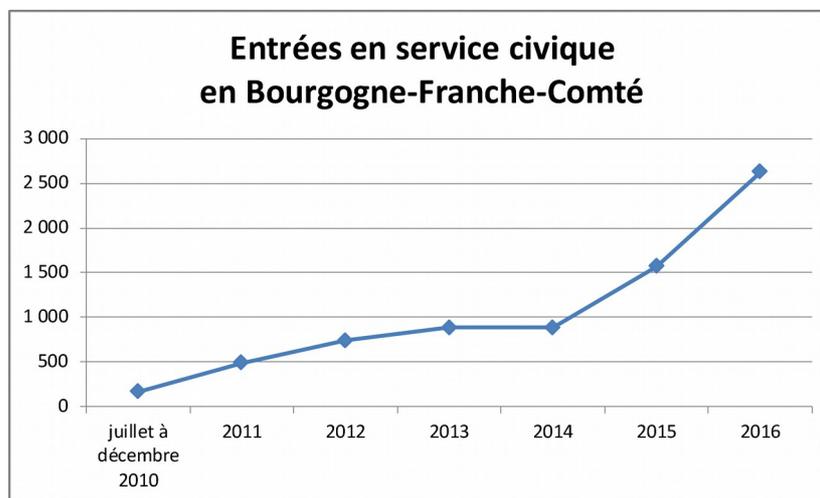
Un plan pour la jeunesse ouvrant le droit universel au service civique

Le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux 16-25 ans, élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap. Accessible sans condition de diplôme, le service civique est indemnisé et s'effectue en France ou à l'étranger. Il a vocation à faire émerger une génération de personnes engagées, souhaitant consacrer du temps au service de la collectivité à travers une expérience reconnue et valorisée dans leur parcours.

Une mobilisation réussie...

En région Bourgogne - Franche-Comté, depuis 2010, 6 592 jeunes ont pu bénéficier d'un contrat de service civique avec, chaque année, une montée en puissance régulière ; 2 625 jeunes volontaires sont entrés en mission depuis le 1er janvier 2016 contre 1 569 en 2015, soit + 67%.





Un souci d'optimisation constant...

Le pilotage régional du service civique a été renforcé en 2016 dans le cadre d'une stratégie des services de l'État au plus près des territoires en termes d'offre de missions de qualité, non substitutive à l'emploi, et favorisant le développement d'un parcours civique et citoyen pour tous les jeunes ; l'animation des réseaux et la coordination technique des acteurs ont été optimisées ; des actions de promotion du service civique auprès des collectivités territoriales et du secteur sanitaire (hospitalier, EPAD...) ont été menées. L'organisation de la journée du 7 décembre sur "l'engagement citoyen des jeunes", en réunissant les professionnels acteurs de terrain, mais aussi de nombreux jeunes venus témoigner de leur parcours, a permis de mieux identifier les leviers et les freins relatifs à leur engagement ; les réflexions se sont nourries des résultats de l'enquête menée par la DRDJSCS en 2016 auprès de jeunes de 15 à 29 ans.

De nouveaux axes à investir...

- Le développement de la réserve civique
- L'agrément des collectivités territoriales et des bailleurs sociaux
- L'accueil des jeunes réfugiés en service civique

Plan valeurs de la République et laïcité

Un plan d'envergure pour partager les valeurs et principes qui fondent la République



L'actualité tragique de ces deux dernières années ayant rappelé la nécessité de partager les valeurs et principes élémentaires qui fondent une République "indivisible, laïque, démocratique et sociale", le Gouvernement a élaboré en 2016 un plan de formation pour les acteurs de terrain, qu'ils soient agents de l'État ou agents des collectivités territoriales, salariés ou bénévoles associatifs. Sa déclinaison régionale relève de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS).

Ce plan vise à répondre aux besoins et aux sollicitations des professionnels et des bénévoles, à leur apporter un

appui et un soutien, dans le cadre de leurs activités quotidiennes, au contact des publics, notamment les publics jeunes.

Grâce à cette formation développée depuis 2016 sur nos territoires, les acteurs de proximité peuvent désormais porter un discours clair et sans équivoque sur ce qu'est la laïcité et ce qu'elle n'est pas, afin de créer des conditions de dialogue avec l'ensemble des composantes de notre société.

En région Bourgogne - Franche-Comté, à la suite d'un appel à candidatures, les 10 formateurs formés au plan national par le CGET ont réalisé la formation de 70 formateurs régionaux au cours de 8 sessions déployées sur le territoire BFC.

Le 5 octobre 2016, ces 70 formateurs volontaires ont reçu leur habilitation lors d'une cérémonie en préfecture de région et ont témoigné leur engagement à dispenser la formation aux valeurs de la République et laïcité auprès des acteurs de terrain.

80 formateurs régionaux Bourgogne - Franche-Comté

395 personnes déjà formées. Objectif 2016/2017 : 1 500

La parole aux collégiens

La mobilisation nationale consécutive aux événements dramatiques de 2015 et 2016 s'est traduite par un renforcement de la priorité gouvernementale en faveur des actions visant l'exercice de la citoyenneté et du vivre ensemble.

Dans ce cadre, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne - Franche-Comté a travaillé en partenariat avec l'Education nationale à l'élaboration d'un dispositif spécifique " La parole aux collégiens " à travers la mise en œuvre de résidences d'artistes en collège, dans des classes de 3^e, pour les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017.

Le principe de ces résidences est d'associer une pratique artistique au vécu de la citoyenneté et des valeurs républicaines.

Sur une période allant de un à deux mois, une présence artistique pouvant aborder divers champs de création (théâtre, lecture, conte, chanson, cinéma, danse, musique, etc.) est assurée par une structure culturelle sollicitée par la DRAC de Bourgogne - Franche-Comté qui finance les interventions prévues à hauteur de 5 000 euros par résidence.



Au collège La Source de Mouthe (25), Sébastien Barberon, acteur de la compagnie Teraluna, a co-construit un projet autour de l'outil radiophonique avec les enseignants afin que les élèves de 3^e gagnent en liberté d'expression. Grâce à cette expérience, les élèves ont non seulement acquis autonomie et confiance de soi, mais ont également remarqué qu'ils étaient plus attentifs aux autres et ont compris que la réalisation globale de l'émission dépendait de tous et de chacun, faisant ainsi émerger des notions de solidarité, d'entraide et d'engagement.

Le bilan de ces actions est très positif : Pour l'année scolaire 2015-2016, 18 collèges ont adhéré à la proposition de résidences d'artistes.

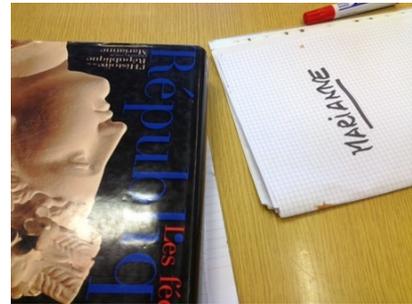
Pour l'année scolaire 2016-2017, 14 collèges ont répondu présents à ce jour.

Pour l'année scolaire 2017-2018, des crédits complémentaires viendront abonder ce dispositif " La parole aux collégiens " afin de le proposer à l'ensemble des collèges de l'Académie de Dijon.

Comités interministériels à l'égalité et à la citoyenneté (CIEC)

Pour renforcer la mise en œuvre des mesures des CIEC, le Premier ministre a confié aux préfets de région la mobilisation des services territoriaux de l'État et de ses partenaires : engagement citoyen (252 réservistes au service de la région académique), formation aux valeurs de la République et de la laïcité (70 formateurs d'acteurs de proximité agréés par la DRDJSCS, 148 enseignants formateurs agréés par les rectorats), lutte contre les inégalités et discriminations (près du quart du dispositif de la garantie jeunes bénéficie aux habitants des quartiers prioritaires de la ville) sont au cœur des mesures ciblées.

Un double réseau de référents CIEC, régional et départemental, a été déployé. Le 22/09/2016, Mme Hélène Geoffroy, secrétaire d'État chargée de la ville, a piloté le CAR dédié. Il a mis en valeur des actions régionales innovantes, dont 3 figurent sur le LabCIEC (<http://lab-egalite-citoyennete.cget.gouv.fr/>) dédié aux valeurs de la République par le commissariat général à l'égalité de territoires (CGET), à savoir le Tour de Bourgogne du parrainage, Marianne au combat et Tous à Vélo.



Mme Hélène Geoffroy, secrétaire d'État chargée de la ville, et les membres du CAR Bourgogne - Franche-Comté

État des lieux des services à la personne

Le secteur des services à la personne couvre un large champ d'acteurs et d'activités. Composé de prestations visant à contribuer au mieux-être quotidien des personnes et des familles à leur domicile, il est relativement complexe à appréhender dans son entièreté, et reste parfois trop partiellement connu.

Dans ce contexte, le Service Études Statistiques Évaluation (SESE) de la DIRECCTE a produit un état des lieux du secteur, à l'échelle de la région Bourgogne - Franche-Comté.

L'étude réalise à la fois un point de situation à l'appui des données les plus récentes et une analyse des évolutions observées depuis 2008. Elle intègre également une fiche "focus" par département, présentant les particularités locales de ces derniers au regard de la tendance régionale.

Le travail mené révèle que le nombre d'utilisateurs des services à la personne est en progression régulière, et les projections à 10 ans indiquent que cette tendance devrait se poursuivre, voire s'amplifier.

Si l'emploi direct par les particuliers employeurs est en déclin, les organismes de services à la personne (OSP) connaissent un développement continu. Les OSP relèvent majoritairement de la sphère privée, mais les OSP de la sphère économie sociale et solidaire (ESS) restent largement dominants en termes d'activité.

Le secteur des services à la personne est caractérisé par une forte multi-activité des salariés, et par une diversité de leurs employeurs.

Assistance aux personnes âgées, entretien de la maison et jardinage sont les 3 activités principales du secteur.



LES SERVICES À LA PERSONNE
EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



ÉTAT DES LIEUX - 2016

CHIFFRES CLÉS

- POPULATION : 2 816 814 habitants en 2012 ● 3,4 % de moins de 3 ans et 19,7 % de 65 ans ou plus
- TAUX DE RECOURS AUX SAP : 12,7 % en 2011
- PART DES SALARIÉS SAP DANS L'EMPLOI SALARIÉ : 5,3 % (ex-Bourgogne) et 3,9 % (ex-Franche-Comté) en 2009
- OSP : 1 244 en 2014 ● privé 876 (dont auto-entrepreneur 344) ● ESS 347 ● public 21
- INTERVENANTS DES OSP : 18 389 en mode prestataire ● 3 051 en mode mandataire en 2014
- PARTICULIERS UTILISATEURS : 136 125 en mode prestataire ● 4 430 en mode mandataire en 2014
- PARTICULIERS EMPLOYEURS (HORS ASSISTANTS MATERNELS) : 85 393 en 2010
- SALARIÉS DE PARTICULIERS EMPLOYEURS (HORS ASSISTANTS MATERNELS) : 34 776 en 2010
- PARTICULIERS EMPLOYEURS D'ASSISTANTS MATERNELS : 57 159 en 2010
- ASSISTANTS MATERNELS : 18 186 en 2010

Égalité professionnelle entre femmes et hommes : un enjeu régional

L'étude INSEE menée en partenariat avec la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité a montré que les écarts de salaire entre femmes et hommes en Bourgogne - Franche-Comté sont toujours en défaveur des femmes, quel que soit le secteur d'activité.

L'écart global de 26 % s'explique en partie par le temps de travail, plus souvent partiel pour les femmes. La répartition sexuée des métiers explique une autre partie de l'écart de salaire horaire. Toutefois à profession équivalente, elles perçoivent encore un salaire horaire inférieur de 10 % à celui des hommes.

Favoriser l'égalité professionnelle implique d'agir à plusieurs niveaux. Ainsi en 2016, 20 journées de formation ont été initiées à destination des acteurs de l'orientation pour éviter les stéréotypes limitant les choix professionnels.

Rémunération annuelle nette moyenne
d'un poste de travail en Bourgogne-Franche-Comté en 2013

22 100 €

16 300 €

- 26,0 %



Les partenariats avec les deux académies sont actifs : Carrefours des carrières au féminin, semaine de la mixité (avec FETE); Sciences et techniques en tout genre, semaine de l'énergie, : autant de dispositifs menés avec de nombreux partenaires de terrain qui ont permis à près de 15 000 élèves du secondaire sur l'ensemble de la région de penser l'orientation différemment. Dirigeants et partenaires sociaux ont été accompagnés à la négociation de l'égalité professionnelle femmes hommes en entreprise.

Le projet "Ideme" porté par FACT, financé par

l'État et le conseil régional dans le cadre du dispositif "territoire d'excellence" organise des ateliers d'échanges de pratiques et une lettre d'information sur le sujet.

Les trophées de l'égalité et de la mixité organisés sur la grande région ont permis de récompenser huit établissements secondaires exemplaires en matière d'intégration de l'égalité femmes hommes dans les projets pédagogiques avec une bourse de 1000 euros chacun.



Aménagement et développement durables des territoires

L'État contribue à améliorer le cadre de vie des citoyens par un fort soutien à l'investissement public local, à la rénovation de l'habitat ainsi qu'à la protection des paysages, en intégrant la nécessité du développement numérique des territoires.

Aide aux territoires pour la téléphonie mobile et le très haut débit numérique



L'État a contribué à améliorer la couverture en **téléphonie mobile** des zones les plus rurales et des centres-bourgs en zones blanches (appel à projets centres-bourgs, nouvelles campagnes de mesures...). Il a également lancé un appel à projets pour l'identification de sites stratégiques non couverts. En Bourgogne - Franche-Comté, 42 centres-bourgs ont été déclarés en zones blanches. Sur 19 dossiers de sites stratégiques déposés en 2016, 7 ont été retenus. 3,3 M€ ont été fléchés pour le financement des centres-bourgs ; 1,6 M€ ont été décaissés en 2016.

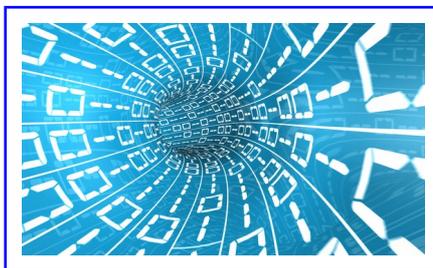
L'État a mis à disposition des élus France Mobile une plateforme de collecte et de traitement des problèmes de couverture dans les zones rurales. Près de 130 dossiers ont été déposés par les élus locaux fin 2016 et début 2017.

Concernant le **très haut débit numérique**, le Plan France Très Haut Débit vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022, c'est-à-dire proposer un accès à Internet performant à l'ensemble des logements, des entreprises et des administrations :

- Dans les grandes agglomérations et chefs-lieux de département, les opérateurs privés déploient des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné, dans le cadre de conventions signées avec les collectivités territoriales concernées et l'État (conventions zone AMII).
- En dehors des grandes agglomérations, les collectivités territoriales déploient des réseaux publics avec différents types de réseaux d'accès à Internet et grâce à des subventions publiques dont celles de l'État.

Pour cela, l'État a décidé de consacrer globalement pour la Bourgogne - Franche-Comté, une enveloppe de près de 200 M€, dont 12,67 M€ ont été décaissés en 2016.

La préfecture de région joue un rôle essentiel de facilitateur entre les opérateurs privés, les collectivités, les services centraux de l'État et les préfectures de département.



La résorption des zones blanches de téléphonie mobile dans l'Yonne – 2016-2017

Lors du vote de la loi du 6 avril 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, sur les 268 communes françaises ne disposant d'aucune couverture mobile, l'Yonne comptait 31 communes éligibles. Sur les 1 300 sites mobiles stratégiques en France, le département en comptait deux dont le site touristique de Guédelon (300 000 visiteurs payants/an).

Pour résorber ces zones blanches et équiper les sites stratégiques, l'État (Agence France Numérique) a procédé à deux appels à projets et mis en place des concours financiers spécifiques à la fin de l'année 2015.

Dès janvier 2016, le préfet de l'Yonne a réuni autour de ce dispositif, les présidents des 12 structures intercommunales concernées. Grâce à la mobilisation de l'ingénierie juridique, financière et technique de l'État, les présidents se sont tous accordés sur un montage original, propre au département, de déploiement de ce chantier par leurs soins, sur un calendrier ramassé.



Le coût financier total de l'opération est de 5,1 M€ pris en charge à 80 % par l'État et les 20 % restants par les EPCI maîtres d'ouvrage.

Le premier pylône – Champcevais en Puisaye – vient d'être inauguré et mis en service le 21 mars 2017. L'essentiel du réseau complémentaire sera livré entre l'été 2017 et l'hiver 2017-2018. Ce montage efficace permet de gagner un temps précieux grâce à la simplification des procédures, s'avère moins coûteux que le recours à un prestataire et permet de contrôler un chantier complexe grâce à une maîtrise d'ouvrage unique qui s'appuie sur des comités de pilotage réguliers.

Programme "Habiter mieux" - Agence nationale de l'habitat



Pour lutter contre la précarité énergétique qui touche près d'un quart des ménages en Bourgogne - Franche-Comté, l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et l'État conduisent le programme "Habiter Mieux" facilitant la rénovation des logements des plus modestes.

Depuis son démarrage en 2011 et jusqu'en 2016, plus de 10.000 ménages ont pu bénéficier de ces interventions conduites en association étroite avec les collectivités locales et des opérateurs dédiés.

L'impact économique du programme est également conséquent puisque près de 130 M€ d'aides ont été apportées par l'Anah dans notre région, générant plus de 250 M€ de travaux réalisés par les entreprises locales.

Pour le particulier le gain est évident. Les économies d'énergie atteignent en moyenne 40 % dans les logements traités, réduisant ainsi sensiblement la facture des ménages.

En continuité avec ces principes et avec le souci permanent d'améliorer les conditions de logement de nos concitoyens et de contribuer au développement de nos territoires et de nos entreprises, l'ANAH mettra 45 M€ à disposition de la Bourgogne - Franche-Comté en 2017, pour engager la rénovation de près de 4000 logements au travers du programme "Habiter Mieux".



Il convient de souligner un partenariat efficace avec les collectivités locales : Dans la Nièvre, la procédure a été engagée pour intégrer un volet "prévention des risques technologiques" dans la convention du Programme d'Intérêt Général (PIG) "Habitat et précarité énergétique".

Protection des paysages

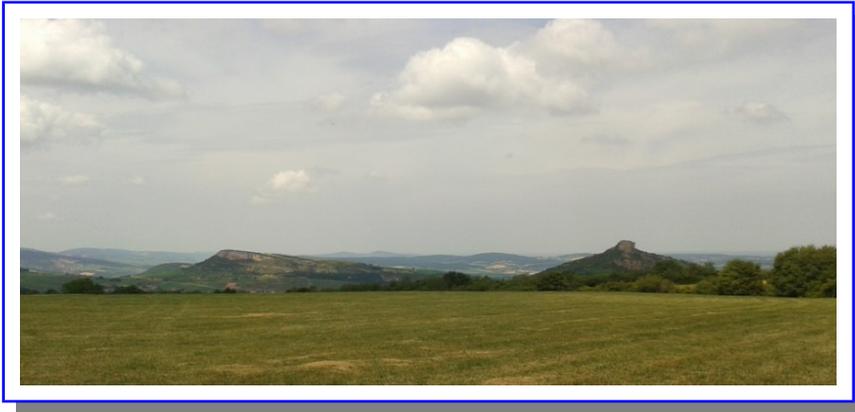
L'Opération Grand Site est une démarche de projet proposé par l'État aux collectivités territoriales, visant à restaurer les sites classés les plus emblématiques soumis à forte fréquentation. Elle a pour objectifs de restaurer et protéger les qualités paysagères, naturelles et culturelles de ces derniers, d'améliorer la qualité de la visite et de favoriser le développement socio-économique local dans le respect des habitants, afin d'obtenir à l'issue de la démarche le label Grands sites de France.

Les territoires de la région Bourgogne - Franche-Comté sont fortement impliqués dans la mise en œuvre de cette politique et l'année 2016 a été particulièrement productive.

À ce jour, six démarches sont recensées :

- deux sites labellisés Grand Site de France : Bibracte/Mont-Beuvray dans la Nièvre et Solutré-Pouilly-Vergisson en Saône-et-Loire qui bénéficiera mi 2017 d'un cahier de gestion unique dans les domaines des paysages, de l'architecture et des milieux naturels.
- deux sites officiellement lancés dans une démarche d'Opération Grand Site : le Vézélien dans l'Yonne et le Ballon d'Alsace en Territoire de Belfort, engagés en 2016.

- deux sites en émergence dans le Jura ayant fait l'objet d'une visite fructueuse du ministère de l'environnement en 2016 : la Vallée du Hérisson/Pays des Lacs et le site de Château-Chalon/Beaume-les-Messieurs.



Solutré Vergisson

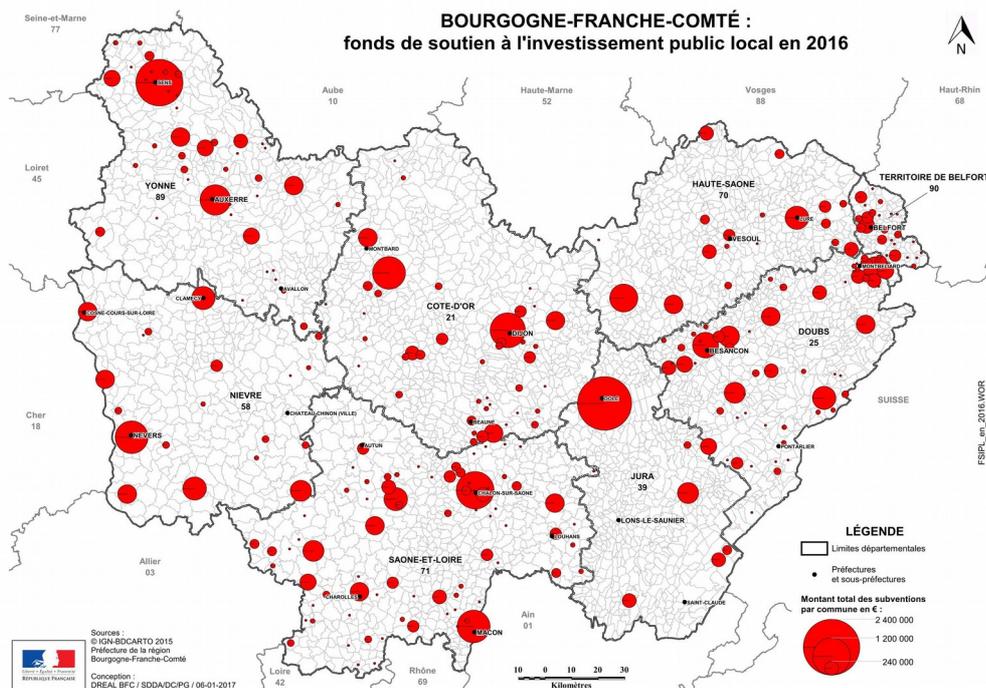
Fonds de soutien à l'investissement local FSIL

Le Gouvernement, notamment dans le cadre des mesures prises en faveur des ruralités, a mis en place en 2016 un fonds de soutien pour l'investissement des communes et de leur groupements.



L'enveloppe pour la Bourgogne - Franche-Comté était de 38,6 M€. Elle a permis de subventionner 411 projets et de générer 151 M€ de travaux : mise en accessibilité des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite, rénovation thermique, notamment pour de nombreuses écoles, remplacement de l'éclairage public par des lampes à leds pour réduire les factures d'électricité, création de pistes cyclables, réhabilitation de bâtiments en friche pour créer des logements ou des commerces, construction de maison de santé ou de médiathèque...

Ce fonds est reconduit en 2017 et s'accompagne d'une très forte hausse de la dotation d'équipement pour les territoires ruraux, qui est gérée, au plus près des besoins locaux, par chaque préfet de département.



Éducation, culture

Éducation et culture sont des thématiques essentielles de l'action de l'État en région. À ce titre il favorise l'innovation grâce aux projets issus des investissements d'avenir, forme et accompagne les futurs citoyens, subventionne la création artistique et entretient le patrimoine historique régional.

Lutte contre les difficultés scolaires - dispositif " Plus de maîtres que de classes "

Des postes ont été implantés prioritairement en réseau d'éducation prioritaire (REP) et dans les quartiers relevant de la politique de la ville, sans exclusivité. Les territoires fragiles, urbains et ruraux, ont été pris en compte pour répondre à des problématiques spécifiques.

Le dispositif "plus de maîtres que de classes" dans la région académique Bourgogne - Franche-Comté :

Académies	Besançon	Dijon
PDMQDC	58	95
Nombre d'écoles	1116	1725

En réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+), l'école Champagne bénéficie de moyens supplémentaires, notamment du dispositif "plus de maîtres que de classes", l'une des mesures de la priorité donnée au premier degré, instituée par la loi de refondation de l'école de 2013. L'effectif des élèves en CP est faible pour favoriser l'apprentissage de la lecture.

Les parents d'élèves ont exprimé une grande satisfaction par rapport à ce dispositif et souligné la qualité de la liaison école-collège, notamment pour l'école Champagne et le collège Diderot.

Les enseignants ont indiqué que "ce soutien était très appréciable et leur permettait de prendre plus de temps avec les enfants pour les aider dans la compréhension des apprentissages. Ce dispositif leur permet aussi d'échanger sur leurs pratiques et d'en améliorer certains aspects."



Le recteur de l'académie de Besançon est allé à la rencontre de l'équipe et des élèves de plusieurs écoles bénéficiant de ce dispositif notamment à l'école Champagne de Besançon.

Réserve citoyenne



Inscrite au cœur de la Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République, la Réserve citoyenne de l'Éducation nationale vise à permettre à l'École de trouver, parmi les forces vives de la société civile, des personnes qui s'engagent aux côtés des enseignants et des équipes éducatives pour la transmission des valeurs de la République.

Les réservistes sollicités par les enseignants et les équipes éducatives sont principalement chargés d'illustrer les activités éducatives par des témoignages tirés de leur expérience professionnelle ou personnelle. Ils interviennent essentiellement au cours des enseignements et activités éducatives en matière d'éducation à la citoyenneté et à la laïcité, d'éducation

à l'égalité entre filles et garçons, de lutte contre toutes les formes de discriminations, de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, de rapprochement de l'École et du monde professionnel et d'éducation aux médias et à l'information. Ils peuvent également participer à des actions destinées à développer la vie démocratique au collège et au lycée.

Les effectifs de la réserve citoyenne

Académie de Dijon					Académie de Besançon					Total
Côte-d'Or	Nièvre	Saône-et-Loire	Yonne	Sous-total	Doubs	Jura	Haute-Saône	Territoire de Belfort	Sous-total	
62	19	48	19	148	49	24	17	14	104	252

"Vivre ensemble par une réserviste de l'académie de Dijon"

"Responsable financière dans une entreprise du BTP en Saône-et-Loire, j'ai souhaité m'engager dans la réforme citoyenne pour expliquer que les valeurs que transmettent les professeurs, les valeurs de la République, se déclinent dans la société civile et l'entreprise.

Il s'agit aussi de témoigner de l'importance du vivre ensemble, tant au sein d'une entreprise que de l'École. C'est l'occasion de mettre en avant des valeurs telles que le respect, l'égalité homme-femme, mais aussi le partage des croyances différentes, le partage des points de vues différents.

C'est aussi pour moi l'occasion de montrer que le corps enseignant, dont elle entend être un appui, et l'entreprise, savent travailler ensemble".



Création : Centre Chorégraphique National

Le Projet VIADANSE du Centre Chorégraphique National de Franche-Comté à Belfort

La danse sous toutes ses formes est la première pratique artistique des français sur tout le territoire national. Le Projet VIADANSE de la nouvelle direction du CCN de Franche-Comté à Belfort s'efforce de déployer une offre chorégraphique vers tous les publics, de favoriser la mutualisation des moyens de production, d'ouvrir des chemins vers la danse en direction de la jeunesse, d'amplifier la dynamique en faveur de la démocratisation culturelle et de renforcer ce centre chorégraphique national.

Héla Fattoumi et Éric Lamoureux, duo de chorégraphes reconnus et expérimentés arrivés à la tête du CCN, ont commencé à mettre en œuvre leur projet avec dynamisme depuis fin 2015. Construit dans la perspective d'un centre chorégraphique de troisième génération, Viadanse est articulé autour de la circulation des projets et la constitution de réseaux de la Franche-Comté à la Bourgogne, du Grand Est à la Suisse et à l'Europe.



Outre les activités de création chorégraphique des directeurs-chorégraphes, le CCN partage ses studios d'une qualité et d'une ergonomie exceptionnelles dans le cadre de l'accueil-studio, Il soutient le développement d'une jeune compagnie associée, la compagnie Chatha - Aicha M'Barek et Hafiz Dhaou. Le CCN a également participé au plan de lutte contre la radicalité à la demande du préfet du Territoire de Belfort.

Enfin le projet se décline en termes de recherche sous des formes variées et inventives :

VIACLIP, en lien avec les Scènes de Musiques ACTuelles et les Eurockéennes via les musiques actuelles

VIATIERS, des parcours collectifs réunissant élèves, enseignants, artistes via des objets médiateurs, déclencheurs de la danse.

Plusieurs pièces du répertoire des chorégraphes-directeurs ainsi que leur dernière création " Pulse " ont donné lieu à 19 représentations en 2016, dont 13 hors de leur ville-siège. " Manta ", pièce sur la question du voile et de la nudité, a été présentée à la Filature de Mulhouse, et sera présentée aux Deux Scènes à Besançon en 2017.

ISITE - Vers une recherche et une formation plus internationales et ouvertes au monde socio-économique

Cinq consortiums associant onze entreprises régionales et trois autres intégrant les établissements de santé de la région ont vu leurs projets financés dans le cadre du programme national des investissements d'avenir " Initiatives-Science – Innovation –Territoires – Economie " (ISITE BFC). Ces projets ont été co-construits avec les laboratoires de l'Université fédérale Bourgogne - Franche-Comté, porteuse de ce projet emblématique de la région.

Parmi ces projets, cinq masters internationaux destinés à renforcer l'attractivité de la région, et trois bourses accordées à de jeunes chercheurs prometteurs sont financés. L'objectif est d'attirer les futurs talents de la région, de les aider à s'épanouir et à diffuser les résultats de leurs recherches dans les territoires. L'État entend ainsi accompagner les évolutions de notre société, lier progrès scientifique et progrès social, et transformer les découvertes fondamentales en innovations (sociales ou technologiques).

Les thématiques prioritaires d'ISITE BFC : Soins individualisés et intégrés ; Territoires, Environnement, Aliments ; Matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents.



Un exemple de projet en partenariat : étudier l'impact des méthodes de fertilisation des prés sur la biodiversité et le transfert dans le lait des micro-organismes et contaminants chimiques présents dans le sol. Ce projet associe l'INRA, l'UFC, AgroSup Dijon, l'Institut de l'élevage, le Comité interprofessionnel de gestion du Comté, et Monts et Terroirs.

Cathédrale Saint-Cyr et Sainte-Julitte de Nevers : restauration et remontage des stalles

Les stalles de la cathédrale de Nevers commandées en 1770 à des menuisiers et sculpteurs dijonnais sont remarquables de finesse et riches d'une ornementation figurative et florale.

Ces stalles ont été morcelées au cours du XIXe siècle, mais ont surtout subi le bombardement de 1944. Les fragments, rassemblés à partir des années 1960, ont fait l'objet d'un projet de remontage et d'un début de restauration non aboutie au début des années 1980, d'autres priorités sanitaires à programmer sur l'édifice.

En effet, jusqu'aux années 2000, les travaux engagés sur la cathédrale ont été, en priorité, axés sur la mise hors d'eau, mais aussi sur un très important programme de création de vitraux contemporains (achevé en 2009) puis sur le clocher (chantier de 9 M€ achevé en 2015).

La DRAC de Bourgogne - Franche-Comté a rassemblé ces stalles en 2013 et a commandé en 2014 à l'architecte en chef des monuments historiques, Paul Barnoud, un nouveau projet de remontage. Cette opération d'un montant de 900 000 €, indispensable à leur sauvegarde, permet aujourd'hui de rendre justice à ces chefs-d'œuvre de l'ébénisterie du XVIIIe siècle et de remeubler une partie du chœur gothique de ce monument historique (classé en 1862), qui sera dévoilé au public au printemps 2017 en coordination avec l'installation d'un nouveau mobilier liturgique.



Santé et prévention des risques

Les différents aspects de santé et de sécurité des habitants sont pris en compte à travers l'action des grands services régionaux, en particulier dans leurs dimensions de prévention sanitaire, de la politique de santé au travail, ainsi que dans l'anticipation des risques naturels via l'aménagement concerté des territoires.

Plan régional Santé au travail

S'appuyant sur le bilan positif des actions menées dans le cadre des PRST 2 (2010-2014) en Bourgogne et Franche-Comté, et forte d'un réseau d'acteurs structuré, la DIRECCTE a conduit tout au long de l'année 2016 les travaux de déclinaison régionale du Plan Santé au Travail 2016-2020 (PST3).

Le Plan Santé au Travail 2016-2020 privilégie une politique de prévention qui anticipe les risques professionnels et garantit la bonne santé des salariés plutôt que de s'en tenir à une vision exclusivement réparatrice. Il prend aussi pleinement en compte la qualité de vie au travail et constitue une des réussites concrètes du dialogue social.

Le dialogue social est un élément déterminant de la politique de santé au travail permettant de trouver de vrais terrains d'entente en faveur des salariés comme des employeurs.

Dans le cadre de la déclinaison régionale de ce Plan, des groupes de travail composés des partenaires sociaux, préventeurs institutionnels, services de santé au travail, personnalités qualifiées, agents du système d'inspection du travail... ont pu être mis en place par la DIRECCTE de Bourgogne - Franche-Comté afin de définir les actions à inscrire au Plan Régional Santé au Travail 3.



Les partenaires régionaux ont précisé les enjeux ou problématiques régionales, souligné l'importance d'actions ciblées et rappelé l'importance de la prise en compte du travail réel dans les politiques de prévention des risques professionnels.

Les travaux se sont achevés avec la proposition de 30 fiches actions élaborées autour de plusieurs axes forts : favoriser la culture de prévention, prévenir l'usure professionnelle, agir sur les risques prioritaires, améliorer la qualité de vie au travail, favoriser la transversalité santé au travail – santé publique, prévenir la désinsertion professionnelle, renforcer le dialogue social en matière de prévention des risques professionnels.

Le Plan Régional Santé au travail 3 constitue l'un des outils opérationnels permettant de relever le défi collectif de la prévention des risques professionnels dans la région. Il accompagnera les dynamiques collectives des acteurs régionaux de la santé au travail, du maintien dans l'emploi et de la prévention des risques professionnels dans les entreprises et sur les territoires, et ce pendant les 5 prochaines années.

Plan sport santé

Un plan régional sport santé bien-être élaboré sur la base d'un large partenariat

Le lien bénéfique entre activité physique et santé n'est plus à démontrer : en renforçant ce lien, on diminue de 30 à 40 % les récurrences du cancer du sein et du colon, de 50 % le diabète chez les sujets concernés, de 30 % les risques de chute pour les personnes âgées.

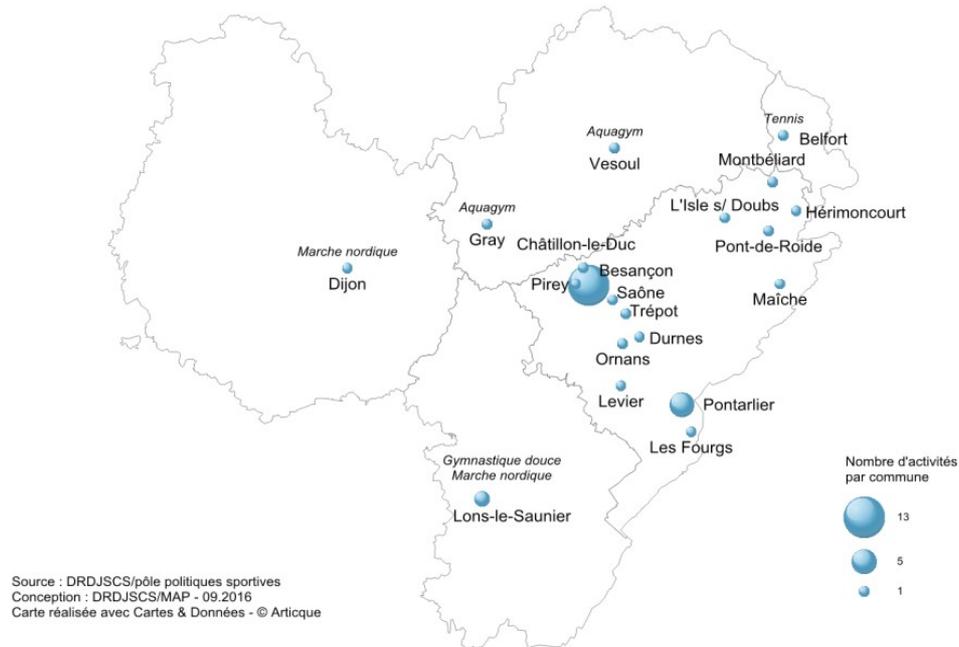
Le Plan régional sport santé bien-être, signé en 2016 par l'ARS et la DRDJSCS de Bourgogne - Franche-Comté, a pris en compte ces enjeux de santé publique en répondant au défi des maladies



chroniques et à celui de la perte d'autonomie des personnes âgées. Le plan a favorisé cette année la montée en puissance de deux dispositifs préexistants et ayant vocation à s'étendre sur l'ensemble du territoire :

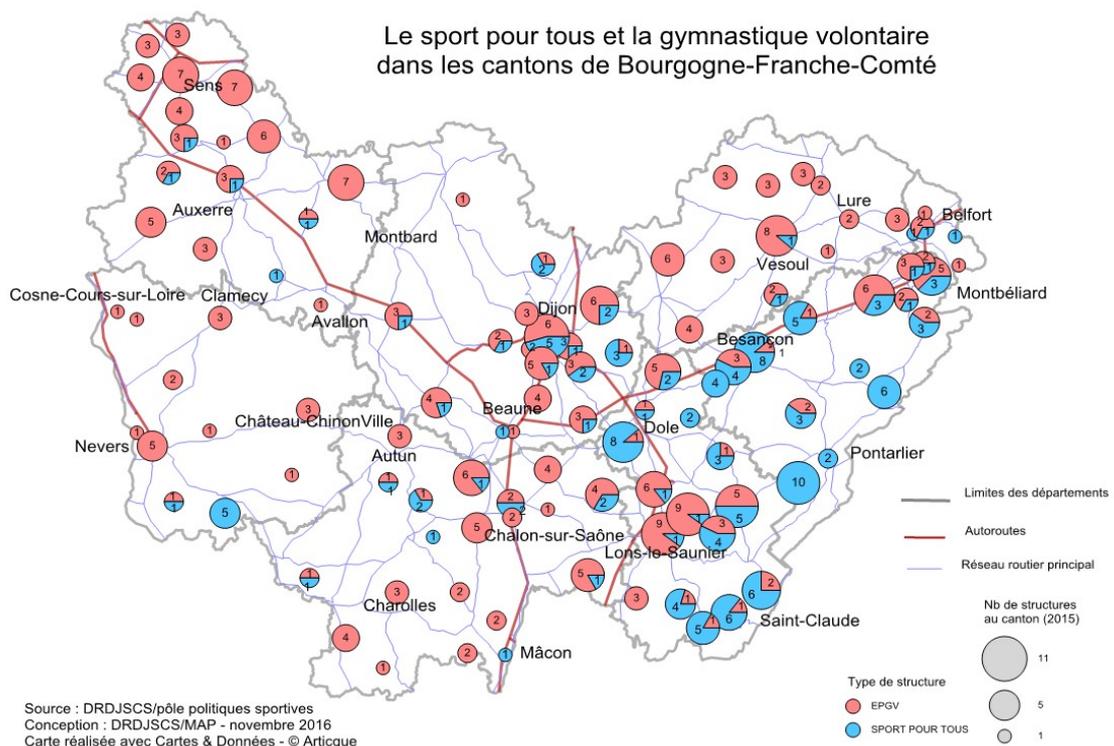
- Le dispositif " Activ'Santé ", à destination des personnes inactives en situation de précarité et des personnes en EHPAD, qui a permis en 2016 à près de 1 000 personnes de pratiquer une activité physique pour sa santé ;
- Le dispositif " Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Santé – PASS ", à destination des patients inactifs atteints de pathologies chroniques ou de facteurs de risque et pouvant être en situation de handicap, de perte d'autonomie ou de précarité, qui a accompagné en 2016 plus de 700 patients. Le dispositif répond parfaitement aux dispositions législatives et réglementaires sur la prescription d'activité physique par le médecin traitant.

Localisation des créneaux du dispositif PASS (parcours d'accompagnement sportif pour la santé) dans la région.



Le mouvement olympique et sportif de Bourgogne - Franche-Comté, grâce à son large maillage associatif sur les territoires, a été un acteur déterminant pour la réussite de ces orientations. Les clubs de la fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire, et ceux de la fédération française sport pour tous, ont permis de mieux répondre aux besoins des jeunes, des adultes et des personnes âgées insuffisamment actifs.

Le sport pour tous et la gymnastique volontaire dans les cantons de Bourgogne-Franche-Comté



Dispositif "Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" GEMAPI

L'aménagement du territoire doit intégrer, outre la satisfaction des besoins liés au logement et aux activités économiques, les attentes liées à la sécurité des personnes et des biens et celles liées à la qualité de vie et à l'environnement. La création de la compétence GEMAPI, attribuée aux blocs communaux, permettra d'aborder de manière conjointe la prévention des inondations (PI), la gestion des milieux aquatiques (GEMA) et l'urbanisme en clarifiant les responsabilités. Les enjeux liés à ces missions sont importants dans la région : changement climatique, qualité de l'eau, présence de zones importantes sujettes à des risques d'inondation.

Une cinquantaine de syndicats mixtes ou intercommunaux exercent des missions désormais comprises dans la compétence GEMAPI.

L'État, en lien avec les agences de l'eau, accompagne les collectivités pour la mise en place de ces évolutions, afin de garantir une gestion plus efficace des actions en faveur des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

10 études sont déjà financées pour aider les collectivités à s'organiser.

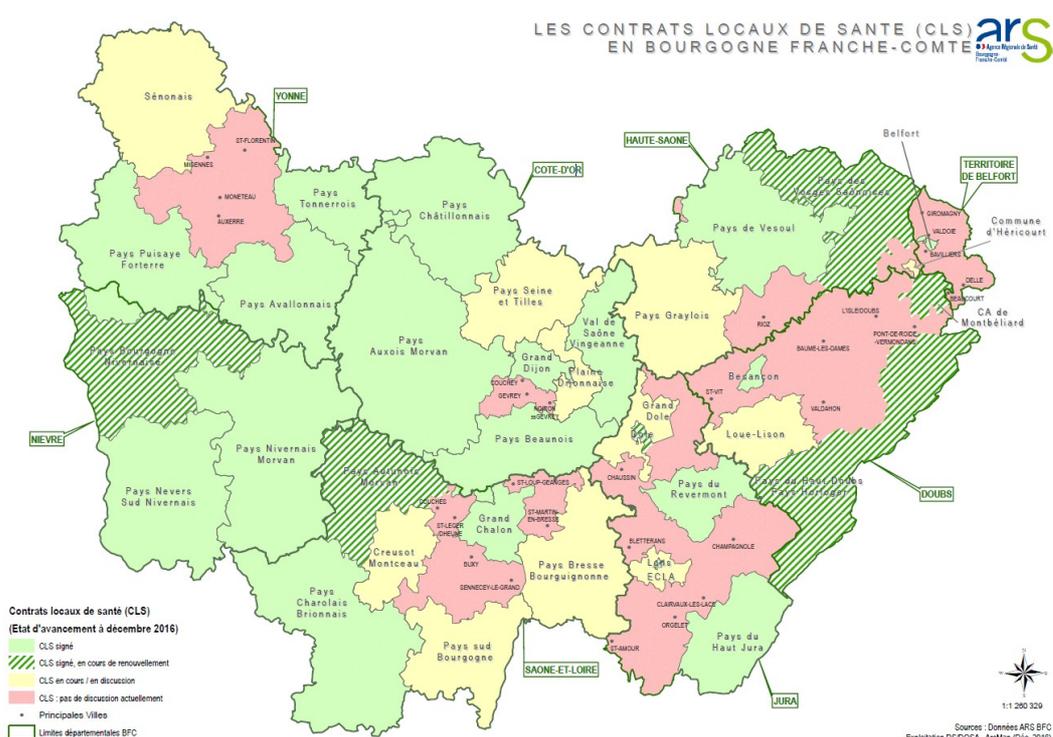


Contrats locaux de santé : Au plus près des territoires, au plus près des usagers

Réduire les inégalités territoriales, améliorer les parcours des patients, favoriser la prévention, limiter les risques sanitaires liés à l'environnement : autant d'axes forts des contrats locaux de santé (CLS) qui engagent l'ARS Bourgogne - Franche-Comté, les collectivités et les partenaires directement impliqués dans une politique de santé adaptée aux spécificités de chaque territoire.

De Besançon au Tonnerrois, du Pays de Vesoul aux Vosges Saônoises, 16 contrats locaux de santé (nouveaux ou renouvelés) ont été signés en 2016, ce qui porte à 24 le nombre de ces contrats d'ores et déjà mis en œuvre à l'échelle de la région découpée en 38 territoires issus des nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale. Les CLS s'articulent avec les contrats de ville et les contrats de ruralité, dont ils constituent alors le volet santé pour une cohérence entre campagnes et milieux urbains.

Qu'il s'agisse de promouvoir la qualité de l'eau, de lutter contre les déserts médicaux, de rendre les jeunes acteurs de leur santé ou les seniors de leur autonomie : en Bourgogne - Franche-Comté, l'État encourage les engagements réciproques au service de la santé de tous.



Modernisation

La constitution de la région Bourgogne - Franche-Comté a offert l'opportunité de moderniser le fonctionnement et l'organisation des administrations de l'État en région. Elles ont su se mobiliser en ce sens, et à cet égard l'INSEE s'est rapprochée efficacement de ses différents publics, tandis que la création de la nouvelle région académique permet de mettre en cohérence à une plus vaste échelle les politiques éducatives.

La réforme territoriale rime avec modernisation

Au 31 mars, le repositionnement des agents des services fusionnés était opéré dans le respect de l'équilibre des postes préexistants entre Dijon et Besançon. 13 services sur 27 des directions en bi-sites ont leur siège à Besançon.

En terme de modernisation, le recours aux solutions numériques, l'exigence managériale et l'amélioration de la gouvernance des services ont structuré l'action des services en 2016.

Les solutions numériques ont visé la qualité des conditions de travail et la recherche d'économies : déploiement de la web-conférence, création d'un site de covoiturage, gestion électronique de courrier... Avec l'objectif de consolider l'organisation des services en bi-sites.

300 agents (25%) se sont formés au management à distance. Un Cycle de management des cadres a été créé, intégrant plus de 12 jours de formation. Un outil d'auto-évaluation des pratiques managériales a été mis au point. Il fera l'objet d'un site internet dédié afin d'être déployé sur le territoire national.

Enfin, diverses autres actions ont été entreprises pour renforcer la cohérence de l'État entre les deux échelons : régional et départemental, à l'image de la charte de la collégialité adoptée en mars 2016.



Les rendez-vous de l'Insee Bourgogne - Franche-Comté : l'information au service des acteurs publics régionaux

Pour mieux rendre les résultats de ses études accessibles et utiles aux acteurs publics régionaux, l'Insee Bourgogne - Franche-Comté organise des "rendez-vous de l'Insee".

Une présentation claire des principaux messages de l'étude, un aperçu des données disponibles sur le site de l'Insee et des échanges avec les participants en constituent les temps forts.

En 2016, plusieurs rendez-vous se sont tenus à Dijon et à Besançon sur des thèmes aussi variés que l'accès aux équipements et services, l'emploi dans les services marchands, la nouvelle région ou encore les inégalités de salaires entre les hommes et les femmes. Dans ce dernier cas, le rendez-vous s'est déroulé simultanément dans les deux villes par le biais d'une visio conférence.

D'autres villes ont aussi accueilli des rendez-vous comme Vesoul, Nevers ou Mâcon sur le thème de la pauvreté, avec des échanges nombreux entre l'Insee, la DRDJSCS (partenaire de l'étude) et des personnes des Conseils départementaux en charge des questions sociales. A Beaune, dans l'enceinte du lycée agricole, un rendez-vous a porté sur la filière viti-vinicole, étude menée en partenariat avec la DRAAF tandis qu'à Montbéliard ont été présentées la nouvelle région et ses disparités.

Au total, l'Insee Bourgogne - Franche-Comté a organisé treize rendez-vous en 2016, autant d'occasions de rencontrer le public cible de ses différentes études et publications. Plus d'une trentaine de personnes ont participé à chacune de ces réunions, la plupart étant des agents de l'État ou des collectivités territoriales.



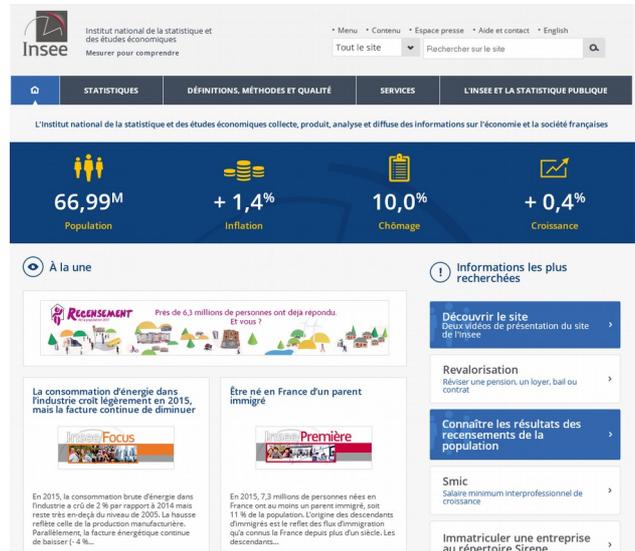
L'information au service du citoyen : le nouveau site de l'Insee

Le nouveau site internet de l'Insee a ouvert le 21 novembre 2016.

Il a d'abord été conçu pour faciliter la navigation des utilisateurs et leur permettre un accès simplifié à toutes les productions Insee. Désormais toute l'offre statistique de l'Insee est rassemblée dans une seule rubrique " Statistiques " au sein de laquelle peut s'effectuer une recherche multicritère qui s'appuie sur un moteur de recherche à facettes. L'utilisateur peut ainsi sélectionner au choix un thème (économie, démographie, entreprises, conditions de vie ...), un niveau géographique (de l'international au quartier quartier), un type de produits (publications ou données) et une collection (Insee première Insee référence...). La présentation des différents produits est harmonisée. L'ergonomie de ce site est aussi plus moderne. Il est consultable sur ordinateur, tablette et smartphone.

Une rubrique " définitions , méthodes et qualités " facilitent la compréhension des statistiques et de leur mode de production. Une rubrique " services " répond à différentes demandes adressées à l'Insee comme la révision d'une pension alimentaire, l'immatriculation d'une entreprises ou la réponse à une enquête. Elle s'est enrichie d'une foire aux questions interactive.

Ce nouveau site conçu en associant des utilisateurs externes et internes devraient faciliter l'accès et l'utilisation des données et produits mis à disposition par l'Insee.



La région académique Bourgogne - Franche-Comté

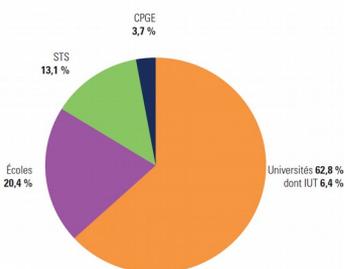
À compter du 1er janvier 2016, dix-sept régions académiques sont mises en place pour répondre au nouveau cadre régional créé par la loi du 16 janvier 2015. La stratégie d'organisation de l'administration de l'Éducation nationale doit répondre aux objectifs de modernisation de la réforme territoriale, tout en tenant compte des impératifs de l'animation globale du système éducatif.

La région académique Bourgogne - Franche-Comté regroupe les académies de Besançon et de Dijon et comprend huit départements. Le recteur de Besançon a été nommé recteur de la région académique Bourgogne - Franche-Comté.

Enseignement supérieur 2015-2016

77 596 étudiants (sans double compte des formations d'ingénieurs et des CPGE dispensées à l'université) (2015-2016, y compris STS et CPGE - ministères EN, Agri., santé, culture)
Sources : Répères et références statistiques (RERS 2016) et Enquête SISE (Système d'information sur le suivi des étudiants)

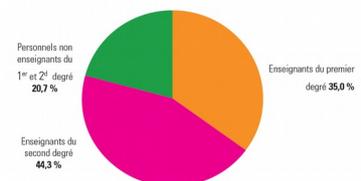
Répartition académique	Effectifs
Académie de Besançon	33 864
Académie de Dijon	43 732



- 264 576 écoliers
- 132 470 collégiens
- 26 791 lycéens professionnels
- 73 043 lycéens (voie GT dont 11 729 élèves en post bac MEN)
- 77 596 étudiants (y compris STS et CPGE, tous ministères)
- 15 875 apprentis
- 2 976 écoles publiques et privées
- 328 collèges publics et privés sous contrat
- 142 lycées publics et privés sous contrat et 5 EREA
- 5 établissements publics d'enseignement supérieur
- 1 COMUE
- 40 CFA dont 4 CFA publics

Ressources humaines

46 293 personnels de l'enseignement scolaire dont **19 856** dans l'académie de Besançon, **26 437** dans l'académie de Dijon



Budget 2015

Enseignement scolaire	2 637,39 M€
BOP 139 - enseignement privé	189,63 M€
BOP 140 - premier degré public	861,45 M€
BOP 141 - second degré public	1 338,22 M€
BOP 214 - soutien de la politique de l'Éducation nationale	74,86 M€
BOP 230 - vie de l'élève	173,23 M€

La région académique constitue l'échelon de mise en cohérence des politiques éducatives régionales en particulier pour les questions requérant une coordination avec la région ou le préfet de région dans les domaines suivants :

- formation professionnelle, apprentissage et orientation tout au long de la vie professionnelle,
- définition du schéma prévisionnel des formations des établissements publics d'enseignement du second degré,
- enseignement supérieur et recherche,
- lutte contre le décrochage scolaire,
- service public numérique éducatif,
- mobilisation des fonds européens,
- contribution aux contrats de plan État-Région.

Un nouveau service inter-académique pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche

Le service inter-académique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SIESR) a été créé le 1er juillet 2016.

La création de ce service, au sein du nouveau service des affaires régionales de l'académie de Besançon, vise à renforcer la technicité et l'efficacité des équipes par la mise en place de deux pôles spécialisés avec un chef de service à Dijon et un adjoint à Besançon. Il apporte une meilleure efficacité mise au service du recteur de l'académie de Besançon et de la rectrice de l'académie de Dijon, dans le cadre de leur mission de chancelier des universités.



Opération Campus innovant

L'opération Campus innovant de Dijon a associé l'Université, l'Europe, l'État, le Conseil régional, le Grand Dijon, le Conseil départemental et des partenaires privés pour un montant total de 98 M€. Il a été inauguré en 2016.

L'opération campus a été un plan exceptionnel en faveur de l'immobilier universitaire lancé à l'initiative du Président de la République. Il s'est agi de faire émerger des campus d'excellence, vitrine de la France, et renforçant l'attractivité et le rayonnement de l'université.



© A. Cheziere



© A. Cheziere

Finances publiques

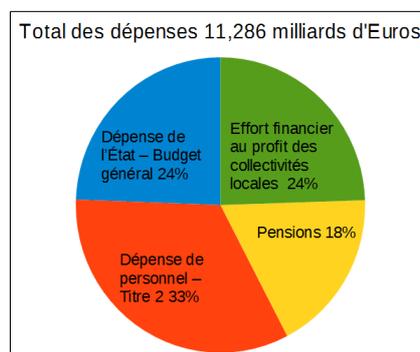
Le budget de l'État est la traduction de la politique gouvernementale par l'allocation de moyens aux pouvoirs publics. À ce titre, l'action de l'État via la dépense publique est une composante majeure de l'activité économique.

Intervention financière de l'État en région Bourgogne-Franche-Comté en 2015

Le montant global des dépenses de l'État en région Bourgogne-Franche-Comté a atteint 11,286 milliards d'euros pour l'année 2015, ce qui représente 16 % du produit intérieur brut de la région. Ce montant ne comprend pas les dépenses des opérateurs (ASP, universités, CROUS, ARS...) qui représentent près de 1,8 milliard d'euros, ni les 3,530 milliards d'euros correspondant aux avances mensuelles faites aux collectivités locales sur le produit attendu de la fiscalité.

Ces dépenses peuvent se répartir en quatre grandes composantes :

- L'effort financier de l'État en faveur des collectivités locales est de 2,76 milliards d'euros. Ce sont 2,6 milliards d'euros de dotations qui constituent des prélèvements sur recettes de l'État parmi lesquelles figurent la DGF, le FCTVA et les compensations de transfert de compétences. De plus, les collectivités locales ont reçu divers concours retracés au sein de la mission "relations avec les collectivités locales" pour un montant de plus de 128 millions d'euros.



- Les dépenses du budget général et autres comptes d'affectation spéciaux sont retracées au sein des diverses missions assurées par l'État dans la région. Elles représentent hors dépenses de personnel près de 2,8 milliards d'euros. Dans cette catégorie figurent les mesures fiscales en faveur des particuliers et des entreprises (2,1 milliards d'euros) les dépenses de fonctionnement des services de l'État (plus de 200 millions d'euros), les investissements et les subventions hors mission "relations avec les collectivités locales" (445 millions d'euros).

- Les rémunérations et les charges sociales des agents de l'État titulaires et contractuels qui figurent dans les plafonds d'emplois définis en loi de finances initiale représentent près de 3,75 milliards d'euros.

- Les pensions comptabilisées au sein d'un compte d'affectation spéciale concernent principalement les pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité. Le montant des pensions versées s'élève à plus de 2 milliards d'euros.

Nature de la dépense	Bourgogne-Franche-Comté 2015 en K€
Dépense de l'État – Budget général	2 750 071
<i>Dépense de fonctionnement – Titre 3</i>	201 826
<i>Dépense d'investissement – Titre 5</i>	82 820
<i>Dépense d'intervention – Titre 6</i>	362 536
<i>hors mission relation avec les collectivités locales</i>	
<i>Opérations financières - Titre 7</i>	3 471
<i>Mission remboursement et dégrèvement d'impôt</i>	2 099 418
Dépense de personnel – Titre 2	3 744 166
Pensions	2 014 118
Effort financier au profit des collectivités locales	2 757 238
<i>Dotations aux collectivités locales</i>	2 629 186
<i>Mission relations avec les collectivités locales</i>	128 052
Divers comptes spéciaux de l'État	20 856
TOTAL	11 286 449



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte

Juin 2017